



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **3 octobre 2017**

Décision n° **CP-2017-1923**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Développement urbain - Cession, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue des Verchères dans le quartier Vernay-Verchères, à la Commune de Vaulx en Velin

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 4 octobre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano, Mme Frih, MM. Kabalo, Bernard (pouvoir à Mme Peillon).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 3 octobre 2017**Décision n° CP-2017-1923**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Développement urbain - Cession, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue des Verchères dans le quartier Vernay-Verchères, à la Commune de Vaulx en Velin**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 20 septembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin, l'opération globale liée à la rénovation urbaine du quartier Vernay-Verchères, achevée à ce jour, impose de nouvelles domanialités et d'espaces publics de voirie devant faire l'objet d'une régularisation foncière.

Il s'agit ici de céder à la Commune de Vaulx en Velin, la parcelle de terrain nu de 169 mètres carrés, cadastrée AP 494, libre de toute location ou occupation, située rue des Verchères en nature d'espace vert.

Ce transfert est réalisé, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que leurs biens peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre personnes publiques, quand ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert.

A l'issue de la cession, le bien relèvera du domaine public communal ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 5 avril 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la cession, à titre gratuit, à la Commune de Vaulx en Velin, de la parcelle de terrain nu de 169 mètres carrés, cadastrée AP 494 située rue des Verchères à Vaulx en Velin,

b) - le projet d'acte notarié concernant cette cession et sa sortie du domaine public métropolitain.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - Cette cession patrimoniale sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 et donnera lieu aux écritures suivantes, en chapitre d'ordre globalisé 041 :

- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain pour la valeur historique de 1 € en dépenses : compte 204 412 - fonction 01 et en recettes : compte 2112 - fonction 01 - opération n° OP09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 octobre 2017.

.